

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne suivante:

Procédure de révocation de numéro

- Créanet SA, Rue Froment 17, F-75011 Paris

Procédure de révélation d'identité

- Créanet SA, Rue Froment 17, F-75011 Paris
- Studio Opera GmbH, Linke Wienzeile 4, A-1060 Wien
- Vascon Telekommunikation GmbH, Millenium Tower, Handelskai 94-96, A-1201 Wien
- Promintel SA, Rue des Pierres-du-Niton 17, 1207 Genève

La décision peut être demandée à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication

Numérotation et adressage, Rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne

téléphone 032 327 55 11

fax direct 032 327 55 28